

**Assemblée Générale
de la Communauté de Communes
du Pays d'Huriel
mardi 14 septembre 2010**

Délégués présents : Mesdames et Messieurs MARTIN G., MASSY J., MARTIN P., LEROUX F., BRAUD D., RONDIER D., TABUTIN M., GIBERT D., JOULAUD C., FANTINET R., BOURICAT G., ABRANOWITCH S., BOURDUT C., PENAUD J.P., RENAUDET L., COUTURIER D., LHOPITEAU A., MAUGENEST G., COFFIN D., COLIN T., DUMONTET B., DESAGES H., MERVAUX M.P., PIGEON A., DUBREUIL J.C., PHILIPPON A., PIVARD E., MOREL M.T., BULCOURT C., PETIT E., RAFFINAT P., DUMONTET J.M., MALLET B.

Délégués excusés : CHAULIER C., DENIZOT B., PORTIER P., MILLOT G., BOUCHAUEAU M.,

L'ordre du jour sera le suivant :

- ✓ Vente de la maison de Saint Palais
- ✓ Aménagement de la dernière travée du Relais Services Publics pour l'accueil d'une entreprise
- ✓ Acquisition du terrain sur lequel sera construit l'éco gîte de Mesples
- ✓ Convention sur la dématérialisation des délibérations
- ✓ Aménagement de la zone de Saint Désiré : programme et répartition des tâches
- ✓ Point sur la ZDE. Devis pour un complément d'étude
- ✓ Acquisition du nouveau véhicule pour le Service de Repas à domicile
- ✓ Renouvellement du bail de Madame DECLEMY à Saint Sauvier
- ✓ Renouvellement des contrats d'assurance de la Communauté de Communes
- ✓ Réalisation de nouveaux diagnostics pour la maison de Viplaix
- ✓ Point sur la zone de Souvol
- ✓ Acquisition de petits matériels pour les chalets de Treignat
- ✓ Point sur le projet de la rue des Arts
- ✓ Point sur le Contrat de Territoire avec le Conseil Général
- ✓ Questions diverses

Vente de la maison de Saint Palais

La Communauté de Communes avait mandaté l'agence "Bourse de l'Immobilier" pour la vente de la maison située en face de l'église de Saint Palais.

Cette dernière a eu une offre émanant de Monsieur TOUILE habitant CERGY pour un montant de 14 000 € intégrant une commission de négociation de 4 500 €.

Le Conseil Communautaire décide d'accepter cette offre et autorise le président à signer l'acte de vente correspondant.

Aménagement de la dernière travée au Relais Services Publics

La commune d'Huriel avait été saisie d'une demande d'installation d'entreprise oeuvrant dans la protection incendie. La commune avait donné un avis favorable. Dans le même temps elle recevait une offre d'installation d'un jeune kiné. Cette dernière demande se trouve particulièrement intéressante sur un territoire bientôt dépourvu de ce type de professionnel.

En conséquence une négociation s'est engagée avec les responsables de l'entreprise de protection incendie qui ont souhaité maintenir leur installation sur Huriel.

En finalité pour favoriser l'installation du kinésithérapeute, la Communauté de Communes peut proposer à cette entreprise l'aménagement de la dernière travée des locaux du Relais Services Publics.

L'idée serait de faire réaliser les travaux en régie par les employés du Service Environnement.

Le coût de l'opération serait le suivant :

- Horaires de l'architecte pour le dépôt du Permis de Construire : 1 400 €
- Estimation de l'électricité par une entreprise : 9 105 € HT
- Estimation achat de matériaux : 12 524 € HT

Soit un total d'environ : 23 029 € HT

Le Conseil Communautaire décide de retenir cette proposition d'aménagement avec l'intervention de Monsieur Sole comme architecte et la mise à disposition du personnel de la Communauté de Communes pour réaliser les travaux. Ces derniers devront être achevés au 1^{er} février 2011.

Eco gîte de Mesples

Le Communauté de Communes n'est pas propriétaire du terrain sur lequel sera construit l'Eco gîte à Mesples. Elle propose donc à la commune de Mesples une vente à l'euro symbolique. Le Conseil Municipal de Mesples statuera prochainement sur cette demande. Les frais de bornage seront à la charge de la Communauté de Communes.

Convention de Dématérialisation

Comme suite à l'Assemblée Générale du 6 juillet 2010 au cours de laquelle le Conseil Communautaire a adopté le principe de dématérialisation des délibérations, le Président a porté à connaissance de l'assemblée le projet de convention à signer avec Monsieur Le Préfet portant protocole de la mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer cette convention.

Aménagement de la zone de Saint Désiré

Il sera proposé lors de la prochaine Assemblée Générale un projet global d'aménagement de la zone qui bordure la D943. Ce projet comprendra une répartition des coûts et des tâches entre la Communauté de Communes et la commune de Saint Désiré.

Point sur la ZDE

Lors d'une réunion qui s'est tenue à la Préfecture courant septembre, il a été indiqué que l'étude de ZDE devrait comporter des compléments d'informations suite au Grenelle 2 et à la loi du 12 juillet 2010. Cela repousse davantage la validation de cette ZDE car les communes limitrophes devront être reconsultées. Par ailleurs les vice présidents présents à cette réunion relatent que les zones retenues sont sensiblement écornées.

Le Conseil Communautaire accepte de faire réaliser par l'entreprise Envirene le complément d'étude, mais demande que le devis qui est aujourd'hui à 6 745,44 € TTC soit revu à la baisse compte tenu du fait que nombre d'éléments demandés sont déjà contenus dans les dossiers réalisés par les développeurs en place.

Acquisition d'un nouveau véhicule pour le Service de Repas à domicile

Le Président présente un tableau des différentes propositions pour un nouveau véhicule réfrigéré.

Le Conseil Communautaire décide de retenir dans un premier temps les offres des entreprises Renault, Peugeot et Barrat et de les compléter avec des informations précises permettant au Conseil Communautaire de prendre une décision.

Il est à noter que le Service de Repas à domicile a jusqu'à présent était largement excédentaire. Aujourd'hui avec l'acquisition du nouveau véhicule qui se fera sans subvention ce service risque de devenir déficitaire. Il conviendra donc d'être très vigilant sur l'évolution du service.

Renouvellement du Bail de Madame DECLÉMY

La Communauté de Communes avait signé un bail d'un an pour la location de l'atelier sous forme de garage. Le bail arrivant à expiration il convient de décider de son renouvellement.

Le Conseil Communautaire considérant que les loyers sont aujourd'hui payés régulièrement décide de reconduire ce bail pour un an.

Renouvellement des contrats d'assurance

Aujourd'hui la Communauté de Communes a comme assureurs Groupama et la SMACL (historiquement pour tout le matériel du Service Environnement). Afin de diminuer les coûts, le Conseil Communautaire décide de regrouper l'ensemble des contrats entre les mains d'un seul assureur et de mettre en concurrence les Compagnies.

Réalisation de nouveaux diagnostics pour la maison de Viplaix

La location de la maison de Viplaix à Mademoiselle MOREL donne lieu à la mise en place d'un diagnostic énergétique obligatoire avec tout contrat de location.

Le Conseil Communautaire décide de le faire réaliser par l'entreprise Caucat.

Point sur la zone de Souvol

Les derniers travaux restant concernent la pose du poste EDF. La réception du chantier pourra ensuite avoir lieu.

Il faudra également organiser une bonne signalétique pour vendre cette zone.

Acquisition de petits matériels

Compte tenu des vols réguliers des barbecues à Herculat le Conseil Communautaire décide d'installer des modèles en "dur".

Point sur le projet de la rue des Arts

Les dernières estimations réalisées par l'architecte Monsieur Brun font apparaître des coûts un peu inférieurs à ce qui avait été annoncé précédemment.

- logement : 559 380 € HT
- atelier : 481 340 € HT (intégrant la voirie qui correspond à un budget de 227 805 €).

Le dossier est actuellement en examen à l'ABF et le permis de construire sera déposé le 1^{er} octobre.

La société Domocentre pour sa part déposera son dossier de subvention le 15 octobre. Avant cette date Monsieur MALACHER doit disposer des éléments sur la propriété du terrain. Il convient donc que la commune d'Huriel acte rapidement du principe de la vente du terrain à la Communauté de Communes.

Une réunion de présentation du projet sera organisée devant le Conseil Communautaire et devant le Conseil Municipal d'Huriel.

Point sur le Contrat Auvergne + et le Contrat d'intercommunalité

Le contrat Auvergne + a été signé il y a un an et il est possible aujourd'hui d'apporter des modifications dans le seul et unique avenant qui sera approuvé par les services de la Région.

Modifications proposés :

✓ Les MAM

Les services du Conseil Régional souhaitent qu'une nouvelle fiche par opération et par commune concernée soit réalisée. La Communauté de Communes dispose d'éléments pour Chazemais, Saint Martinien (coût de construction). Il faudra vérifier que les projets du multi accueil d'Huriel et de la micro crèche à la Chapelaude puissent bien être pris en compte sur cette ligne car cela n'était pas prévu initialement.

✓ Rue des Art

Le pourcentage de subvention passera à 50% afin d'utiliser l'enveloppe globale.

✓ Locaux pour les jeunes

Le Conseil des Jeunes ne semble plus fonctionner et les communes s'interrogent sur la poursuite de la création de locaux à leur intention. Si aucune commune ne souhaite poursuivre cette opération, elle sera abandonnée et les fonds réaffectés sur les MAM.

✓ Jardin médiéval

Les coûts prévus initialement sont inférieurs à la réalité et il convient de revoir avec la commune d'Huriel le chiffrage.

Contrat de territoire avec le Conseil Général

Trois actions sont aujourd'hui prévues (481 340 €):

- la rue des arts avec une subvention de l'ordre de 30% soit 144 402 €,
- le gîte de Mesples (270 000 € avec une subvention de 45% soit 121 500 €).
- L'aménagement de la dernière travée du Relais Services Publics avec une subvention de 50% soit environ 13 500 €.

Il restera une enveloppe de l'ordre de 100 000 € à affecter. Les pistes de travail sont les suivantes : hébergement temporaire, signalétique.

Question Diverses

✓ ALT

L'ALT a initié un projet d'animation consistant en la réalisation d'un jeu aventure. Trois sites ont été retenus : Montluçon, Montmarault et Huriel. Un cabinet a été consulté pour la mise en place de ce jeu qui se présente sous forme d'énigmes à résoudre en famille, énigmes qui sont liées à l'histoire du territoire. Pour chaque secteur il y aura un Comité de suivi de l'élaboration du jeu.

Au final les familles intéressées pourront acheter un sac jeu auprès de différents prestataires (Point Info Tourisme, commerçants, etc.) pour un prix variant de 7 à 10 €.

La Communauté de Communes sera mise à contribution pour l'achat des sacs jeu pour une somme de l'ordre de 4 000 €. Cette opération doit être financée sur les recettes de la taxe de séjour.

✓ TNT

Le Président informe qu'une réunion sera organisée avec le représentant régional afin de faire une présentation de la situation sur le territoire.

✓ Diagnostics énergétiques des locaux communaux

Monsieur Martin indique que s'agissant de ces diagnostics il serait intéressant de recevoir lors d'un prochain Conseil Communautaire un représentant du SIEGA afin qu'il explique le dispositif en cours et les subventions possibles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le lundi 25 octobre 2010 à 18 H 00 à Saint Désiré.